

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 156

présenté par

Mme Battistel, M. Bouillon, Mme Pires Beaune, M. Vallaud, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory

ARTICLE 7

A l'alinéa 3, après les mots :

« mise en cause »,

insérer les mots :

« , en particulier s'agissant des intermittents et des saisonniers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à ce que le dispositif de soutien à l'économie et à l'emploi tienne en particulier compte des situations très difficiles des intermittents et des saisonniers dont l'activité est durement et durablement suspendue. S'agissant des saisonniers intervenant dans les stations de sports d'hiver par exemple, la saison a été ainsi raccourcie d'un mois alors même que plusieurs stations avaient déjà souffert des conditions climatiques.